

Commune de DAMPIERRE sur MOIVRE
Conditions de location de la salle communale 2015 / 2016

Tarif selon délibération du conseil municipal du 30 Avril 2015

Capacité maximale réglementaire de la salle			
Debout	230	personnes	Cocktail, vin d'honneur, exposition etc.
Assis	160	Personnes	Réunion, spectacle, conférence, projection etc.
A table	100	personnes	Repas, soirée privée ou événementielle etc.

Surfaces disponibles		
Salle		m ²
Bar		m ²
Scène		m ²
Office traiteur		m ²

Période de mise à disposition	Du Lundi au Vendredi (1 journée)	Le samedi ou le dimanche (1 journée)	Le samedi et le dimanche (2 journées)
Associations communales (Siège dans la commune)	Frais de fonctionnement	Frais de fonctionnement	Frais de fonctionnement
Associations intercommunales (Siège dans la communauté de commune)	40,00 €	50,00 €	100,00 €
Associations extérieures (Siège extérieur à la communauté de commune)	160,00 €	200,00 €	300,00 €
Particuliers (Résidents dans la commune)	100,00 €	140,00 €	240,00 €
Particuliers (non-résidents dans la commune)	160,00 €	200,00 €	300,00 €
Collectivités locales, établissements publics, administrations et organismes sociaux Entreprises, syndicats, comités d'entreprises...	160,00 €	250,00 €	350,00 €

Prestations supplémentaires (forfaits journaliers)			
Description du matériel	Associations extérieures	Particuliers	Entreprises Collectivités
Sonorisation complète avec Vidéoprojecteur et grand écran	50 €	50 €	50 €
Tableau blanc mobile	5 €	5 €	5 €
Lot de marqueur (4 couleurs)	6 €	6 €	6 €

Montant de la caution
600€
<i>A libeller au l'ordre du trésor public</i>

Autres prestations (forfaits journaliers)		
Chauffage forfait	50 €	<i>Le forfait chauffage est applicable : - du 15 Octobre au 15 Avril inclus</i>
Nettoyage forfait 4 heures	100 €	<i>Le forfait nettoyage est appliqué, si lors de l'état des lieux effectué au moment du retour des clés, il est jugé nécessaire par la personne représentant la commune.</i>

Mairie
1 grande rue
51240 Dampierre sur Moivre

Tel / fax 03 26 66 55 50
Courriel dsm512@wanadoo.fr
<http://www.dampierre-sur-moivre.fr>

Contact
Mme AUBRY Françoise
03 26 67 91 57

Dans tous les cas une attestation d'assurance responsabilité civile sera demandée lors de la signature du contrat de location. La caution ne sera restituée qu'après l'état des lieux contradictoire réalisé lors du retour des clés.

Associations à but non lucratif : Dans le cas d'une manifestation à but non lucratif ayant un intérêt communal ou intercommunal l'association n'acquiesce que les frais de fonctionnement (*chauffage et nettoyage*) et éventuellement les frais inhérents à l'utilisation du matériel audiovisuel. (*Après accord avec la Mairie et en fonction des disponibilités de la salle, toute demande doit parvenir par écrit en Mairie au plus tard 6 semaines avant la manifestation envisagée.*)